

**Seuil de tolérance aux étrangers.** — L'origine de la notion de "seuil de tolérance" se trouve dans la rencontre du sens commun et de notions mal comprises ou mésinterprétées de la sociologie américaine dite des relations raciales. L'aura scientifique dont se pare l'usage social du "seuil" est, au moins, une triple imposture.

- Son fondement logique fonctionne à l'envers : la corrélation sociale entre présence d'étrangers, problèmes sociaux et réactions de rejet est postulée à partir d'une corrélation statistique qui n'a jamais été établie, et qui, d'ailleurs, n'aurait qu'un intérêt très relatif, car la question du racisme, de la xénophobie et des conflits inter-ethniques n'est pas, d'abord, de nature quantitative.

- Elle fonctionne sur un modèle d'interprétation à la fois mécanique et biologique des phénomènes sociaux : au delà d'une certaine proportion d'étrangers dans une population autochtone, des conflits inter-ethniques manifesteraient une "réaction", plus ou moins saine, et en tout cas inévitable, du "corps social".

- Elle usurpe une pseudo-scientificité par le recours aux termes théoriques et aux outils mathématiques utilisés dans les sciences de la nature, alors même que ni les conditions épistémologiques de la

quantification ni les conditions expérimentales de la vérification ne sont réunies.

Historiquement, le recours à la notion de seuil de tolérance se trouve dans les études de la sociologie américaine sur les distributions résidentielles des groupes ethniques ou "raciaux". L'apparition du "ghetto" noir, en particulier, a pu être décrit à partir de la notion de "tipping point", ("seuil critique" ou "point de non retour"). O. et B. Duncan montrent en 1957 qu'en dessous de 10% de Noirs dans un quartier, l'évolution de son peuplement demeure pluri-ethnique, et que les Noirs de la ville conservent une certaine marge de liberté d'installation. Au delà de ce "seuil", la concentration se renforce, et le quartier évolue vers le ghetto. L'outil empirique, élaboré *a posteriori* pour rendre compte de l'évolution urbaine de l'Amérique des années 1920-1950, s'est, en passant l'Atlantique, mué en explication *a priori*.

Ce sont les hommes politiques, les administrations et les médias qui ont assuré, en France, dans les années 60, la divulgation de la notion de "seuil de tolérance". Ils en attribuent systématiquement la paternité aux sociologues qui, pour leur part, la récusent. Il semble qu'à partir d'une étude sur deux cités de banlieue faisant état de conflits inter-ethniques, l'administration d'un organisme de logement social (la LOGIREP) ait justifié par cette notion la pratique de quotas. En 1968, un rapport au Conseil Économique et Social lui attribue un fondement scientifique. Discours, circulaires et médias s'y réfèrent ensuite plus ou moins explicitement, tandis que les sociologues la réfutent explicitement.

Loin d'éclairer la connaissance ou d'expliquer l'expérience quotidienne, la notion de "seuil de tolérance" reste une idée reçue qui finit par empêcher toute analyse concrète des situations dans lesquelles surgissent, ou non, des conflits inter-ethniques. Elle fonctionne sur la base d'une tautologie qui peut se résumer ainsi : pour que des conflits apparaissent, il faut, et il suffit que des étrangers (ou des groupes ethniques minoritaires) et des autochtones (ou un groupe majoritaire) se trouvent ensemble dans un même secteur. Là gît son "évidence"

aveuglante qui fait dire que "même si on ne peut pas parler de 'seuil', quand même, il faut bien dire que 10, 20 ou 30% d'étrangers, ça pose problème..."

Le "seuil" se présente comme la version prétendument scientifique des pratiques administratives et institutionnelles de "quotas" et autres contingentements. Les analyses du racisme, de la xénophobie, des différents modes de relation entre majoritaires et minoritaires deviennent inutiles et vaines, puisque la solution passe par une gestion des stocks et des flux de populations.

En se cachant sous le masque du "seuil de tolérance", la gestion technocratique s'offre un tour de passe-passe idéologique : le "seuil de tolérance", en effet, présente l'avantage d'autoriser et d'interdire, simultanément, les attitudes de rejet et le racisme : il les autorise en affirmant qu'il ne faut pas trop d'étrangers, sous peine de voir se développer des réactions inévitables et quasiment naturelles ; il les interdit en faisant admettre que, puisqu'il faut bien des étrangers (ou des minoritaires), la solution consiste dans leur saupoudrage, leur "répartition équitable", afin que chacun prenne un peu de la part du fardeau qu'ils représentent. Si l'"intolérance" est normale au delà d'un certain "seuil", c'est la "tolérance" (on ne tolère jamais que ce qui est difficile à supporter) qui doit prévaloir en deçà<sup>9</sup>.

V. R.

9. Cf. Centre Interuniversitaire de Recherche et de Documentation sur les Migrations *Actes du Colloque sur "Le seuil de tolérance aux étrangers"*, in *Sociologie du Sud-Est*, n° spécial 5/6, juil.-oct. 1975 ; V. de Rudder, "La tolérance s'arrête au seuil", *Pluriel*, n° 21, 1980 ; O. et B. Duncan, *The Negro Population of Chicago : A Study of Residential Succession (1920-1950)*, Chicago: Univ. of Chicago Press, 1957.